



Les grandes politiques publiques de l'Etat

- PRESSE -

Signature du label Ville d'art et d'histoire d'Aix-les-Bains

LES CHIFFRES

∞ **7** c'est le nombre de labels Ville et pays d'art et d'histoire que compte la Savoie. 179 collectivités en bénéficient en France et 13 en Rhône-Alpes.

∞ **10** c'est la durée du label pour une collectivité.

∞ **1985** c'est la date de création du label Ville et pays d'art et d'histoire en France, label décerné par le ministère de la Culture et de la Communication.

L'ESSENTIEL

∞ L'Etat et Aix-les-Bains signent une convention qui labellise la ville "ville d'art et d'histoire".

Ce label national est décerné par le ministère de la Culture et de la Communication. Il est soutenu par la direction régionale des affaires culturelles et, à l'échelle départementale, par le service territorial de l'architecture et du patrimoine.

∞ Le label qualifie l'engagement de la commune pour la sauvegarde et la promotion de son architecture et de son patrimoine. La convention indique que la ville et l'Etat s'engagent dans une démarche de connaissance, de conservation et de soutien à la création pour faire connaître ce cadre de vie.

∞ Le rôle de l'Etat est d'accompagner les projets et de soutenir, financièrement ou humainement, tout ce qui contribuera à la promotion et à la sauvegarde du patrimoine.

Un label pour développer une politique autour du patrimoine

L'objectif de ce label est de créer une politique en faveur de l'architecture de la ville et de son patrimoine à destination du grand public.

C'est dans ce cadre que les habitants, les professionnels et les touristes seront sensibilisés à la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la ville par des animations, des actions de formation ou de communication.

L'accompagnement et le soutien de l'Etat

L'Etat accompagne et soutient les villes membres du réseau "Villes d'art et d'histoire" à travers :

- la direction régionale des affaires culturelles pour les monuments historiques, l'archéologie, les musées, l'action culturelle, l'éducation artistique et culturelle,
- le service territorial de l'architecture et du patrimoine, qui veille au respect de la qualité patrimoniale, architecturale et urbanistique.

Cet accompagnement se traduit par un soutien humain (personnel qualifié du ministère de la Culture et de la Communication) et financier (création de projets) et l'animation du réseau des professionnels des sites labellisés.

*Contacts presse - cabinet du préfet - pôle communication interministérielle :
Axel Rebecq - 04 79 75 50 16 et pref-communication@savoie.gouv.fr*